



POTENTIEL AJUSTEMENT TARIFAIRE POUR LA CLIENTÈLE HAUTE TENSION ET MOYENNE TENSION À COMPTER DU 1ER JUILLET 2017 (Les foyers et les ménages abonnés en basse tension ne sont pas concernés)

Le 6 avril 2017, les Ministres du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables et de l'Industrie et des Mines ont rencontré les acteurs des organisations professionnelles du secteur privé, dans le cadre des concertations habituelles avec le secteur privé.

L'objectif de cette rencontre était de présenter la stratégie de développement du secteur de l'électricité qui est axée sur la recherche de l'amélioration de la qualité de service, l'amélioration du rendement du secteur par la réduction des pertes et le retour à l'équilibre financier.

Lors de cette rencontre il a notamment été expliqué les démarches en cours visant à améliorer la rentabilité ainsi que la qualité du service du secteur de l'électricité.

Cette réunion d'information a donné lieu à des échanges fructueux avec les organisations professionnelles du secteur privé, qui ont apprécié la démarche gouvernementale.

Les autorités présentes ont insisté sur l'importance de la recherche de l'équilibre financier du secteur de l'électricité afin d'améliorer la disponibilité et la qualité de l'électricité. C'est dans ce contexte que les participants ont été informés qu'il était envisagé d'effectuer un ajustement des tarifs d'un maximum de 3%, des clients abonnés en haute tension et en moyenne tension uniquement.

Il a été indiqué à tous les participants à cette réunion que tout ajustement tarifaire ne toucherait pas les clients en tarif social ainsi que les abonnés en basse tension qui constituent la grande majorité des 1 600 000 abonnés.